

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'administration. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire corporative du Réseau de transport de Longueuil et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.



ASSEMBLÉE 16-CAP-04

Procès-verbal de **l'assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive le **5 mai 2016**, à 17 h, à la salle Vieux-Longueuil du centre administratif du Réseau, 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Madame Colette Éthier, présidente et conseillère de la Ville de Longueuil
Monsieur Alexandre Plante, vice-président et conseiller de la Ville de Brossard
Madame Monique Bastien, conseillère de la Ville de Longueuil
Monsieur Éric Beaulieu, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Isabelle Bérubé, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
Monsieur Alain Dépatie, maire de la Ville de Saint-Lambert
Monsieur Michel Lanctôt, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Pierrette Laperle, représentante des usagers du transport adapté
Monsieur Benoît L'Ecuyer, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Xavier Léger, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Hélène Picard, représentante des usagers du transport régulier
Madame Magalie Queval, conseillère de la Ville de Boucherville

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général
Madame Carole Cousineau, secrétaire corporative.

1. RÉSOLUTION NUMÉRO 16-58

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Michel Lanctôt, appuyé par madame Monique Bastien :

« D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Mot de la présidente

Bonjour,

C'est avec un plaisir renouvelé que je me fais un devoir de mettre de l'avant les réalisations du RTL au cours des dernières semaines.

Tout d'abord, je suis heureuse d'annoncer que le RTL a lancé un tout nouveau bulletin pour sa clientèle, une infolettre envoyée à près de 8 000 abonnés. Ce sera l'occasion d'en savoir davantage sur nos services, les modifications périodiques, nos différents titres de transport, nos partenariats, et j'en passe.

Ce bulletin s'ajoute à celui envoyé aux trois mois à nos partenaires, conformément à notre volonté d'être encore plus présent dans notre milieu, ce qui a contribué à faire rayonner le RTL dans la région métropolitaine et l'ensemble du Québec.

En ce qui concerne nos partenariats, dimanche dernier se tenait la septième marche annuelle de la Fondation Source Bleue au profit de la maison de soins palliatifs.

En collaboration avec la Ville de Boucherville, le RTL a offert un service gratuit de navettes pour les participants afin de relier le terminus De Montarville à la rue de Montbrun, où se tenait l'événement.

Nous sommes heureux de soutenir les organismes de l'agglomération de Longueuil en offrant une alternative de déplacements. Guidés par une réelle volonté de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, nous sommes fiers de nous être associés à la Maison Source Bleue.

De plus, nous sommes fiers d'annoncer, encore une fois, un nouveau partenariat avec la Ville de Longueuil pour les *36 h en action*. Cet événement, d'une durée de 36 heures, vise à favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par les citoyens. C'est à titre de transporteur officiel que le RTL offrira la gratuité sur la ligne 28 le samedi 21 et le dimanche 22 mai prochain sur présentation du coupon d'embarquement, imprimable à partir de notre site Internet.

Ensemble, suivons le rythme et participons à cet événement, qui inclut le marathon SSQ, dans une ambiance festive et familiale!

Une fois de plus, nous pouvons dire que le RTL est dans l'action!

Merci à toutes et à tous.

3. Période de questions du public

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil d'administration.

Quatre personnes demandent à être entendues.

Monsieur Gabriel Rousseau, chauffeur et représentant préventionniste au RTL, expose une problématique relativement à des éléments de déficience touchant l'apparence des autobus. Un document photo est déposé.

Monsieur René Masse, chauffeur et délégué syndical, souligne qu'il y a lieu de remercier le chauffeur assigné au transport par navette dans le cadre de la marche annuelle de la Fondation Source Bleue.

Madame Nathalie Laperrière chauffeuse, commente les inexactitudes relevées dans un article du journal La Presse portant sur les arrêts en amont et en aval. Une lettre est déposée.

Madame Sylvie Champagne, présidente du syndicat des chauffeurs, dépose une lettre relativement à la ligne 90.

4. RÉSOLUTION NUMÉRO 16-59

Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 7 avril 2016

Il est proposé par monsieur Alexandre Plante, appuyé par madame Isabelle Bérubé :

« D'ADOPTER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire tenue le 7 avril 2016. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Pierrette Laperle quitte l'assemblée. Il est 17 h 39.

5. **Dossiers – Mobilité durable**

5.1. RÉSOLUTION NUMÉRO 16-60

Octroi de contrat - Service de remorquage pour les autobus et véhicules de service sur le territoire du RTL

Il est proposé par monsieur Xavier Léger, appuyé par monsieur Benoît L'Ecuyer :

« D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P16-006 – Service de remorquage pour les autobus et véhicules de service sur le territoire du RTL pour une durée de trois (3) ans à compter de la présente, au plus bas soumissionnaire conforme, soit REMORQUAGE GROUPE LABERGE INC., aux prix unitaires soumis, pour un montant estimé à 596 823,73 \$, toutes taxes comprises, conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. RÉSOLUTION NUMÉRO 16-61

Prolongation de contrat – Service de transport collectif pour les employés du RTL

Il est proposé par madame Monique Bastien, appuyé par madame Magalie Queval :

« DE RATIFIER l'exercice de l'option de renouvellement du contrat Service de transport collectif pour les employés du RTL à la compagnie 9145-7200 QUÉBEC INC. (ALLO TAXI) pour une période additionnelle d'un (1) an soit du 22 juin 2016 au 21 juin 2017 comme prévu à l'appel d'offres pour les prix unitaires soumis et pour un montant estimé de 189 718 \$ taxes et contingence incluses et selon la soumission et les conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-62

Gratuité sur la ligne 28 le samedi 21 mai et le dimanche 22 mai 2016 à l'occasion de l'événement « 36 h en action »

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil est le transporteur officiel de l'événement « 36 h en action »;

Il est proposé par monsieur Éric Beaulieu, appuyé par monsieur Michel Lanctôt :

« D'OFFRIR un accès gratuit sur la ligne 28 le samedi 21 mai et le dimanche 22 mai 2016 aux clients payant comptant ou avec des passages sur la carte OPUS ou SOLO sur présentation du coupon d'embarquement de l'événement « 36 h en action »;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-63

Lettre d'intention – Jeux de la francophonie canadienne

Il est proposé par monsieur Éric Beaulieu, appuyé par monsieur Xavier Léger :

« D'AUTORISER le directeur général à signer au nom du Réseau de transport de Longueuil, une lettre d'intention appuyant la présentation d'une candidature par la Ville de Longueuil en vue d'accueillir les Jeux de la francophonie canadienne en 2020 et que si cette candidature est favorablement reçue, à la suite de la conclusion d'une entente concernant le financement du service avec la Ville, d'assurer alors le transport des athlètes et accompagnateurs lors de l'événement.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Dossiers – Gestion durable des ressources

6.1. Émissions d'obligations pour les règlements L-10 et L-12

6.1.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-64

Adjudication d'une émission d'obligations

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéro L-10 et L-12, le Réseau de transport de Longueuil souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 18 mai 2016, au montant de 2 196 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande, le Réseau de transport de Longueuil a reçu les soumissions telles que détaillées en annexe;

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant d'un syndicat de preneurs fermes dirigé la firme MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION s'est avérée la plus avantageuse au taux pondéré de 1,6271 %;

Il est proposé par madame Monique Bastien, appuyé par madame Isabelle Bérubé :

« Que l'émission d'obligations au montant de 2 196 000 \$ du Réseau de transport de Longueuil soit adjugée au syndicat de preneurs fermes dirigé la firme MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que madame Colette Éthier, présidente du conseil, et monsieur Claude Hould, trésorier, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

L'annexe et les considérants font partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.1.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-65

Concordance

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, le Réseau de transport de Longueuil souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 196 000 \$:

Règlement numéro	Montant
L-10	466 500 \$
L-12	1 729 500 \$

CONSIDÉRANT QUE, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est proposé par madame Monique Bastien, appuyé par madame Isabelle Bérubé :

« Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 2 196 000 \$.

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 18 mai 2016.

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises ».

Que pour effectuer les prélèvements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Nationale du Canada, 1265, chemin du Tremblay, Longueuil (Québec) J4N 0G3.

Que les intérêts soient payables, semi annuellement, le 18 mai et le 18 novembre de chaque année.

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7).

Que les obligations soient signées par la présidente du conseil et le trésorier.

Que le Réseau de transport de Longueuil, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-66

Dépôt — Liste des chèques émis

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 25 mars 2016 au 24 avril 2016 pour le paiement des comptes inscrits au montant de 9 249 543,47 \$. »

6.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-67

Dépôt — Liste des honoraires professionnels

« PRENDRE acte du dépôt pour paiement de la liste des factures d'honoraires professionnels en date du 5 mai 2016 au montant total de 56 030,49 \$. »

6.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-68

Dépôt — Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – mars 2016

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois de mars 2016. »

7. **Affaires nouvelles**

Aucun sujet n'est inscrit à ce point.

8. **Intervention des membres du conseil**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil d'administration interviennent à tour de rôle.

Madame Hélène Picard félicite l'organisation en place pour la course des Rayons de Soleil s'étant tenue à Brossard.

Monsieur Benoît L'Ecuyer souhaite bonne chance à madame Anne-Louise Milot, conseillère en communication et aux affaires publiques qui quitte le RTL pour relever de nouveaux défis.

9. RÉSOLUTION NUMÉRO 16-69

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Michel Lanctôt, appuyé par monsieur Xavier Léger :

« DE LEVER la présente assemblée, il est 17 h 48. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Colette Éthier
Présidente

Carole Cousineau
Secrétaire corporative